

FORMATION CONTINUE



PERMIS D'EXPLOITATION EXPLOITANT JUSTIFIANT DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE

A partir de 600€ nets de taxes.

100% présentiel

Public visé : Gérants, chefs d'entreprises, responsables, salariés, créateurs ou repreneurs d'un établissement vendant de l'alcool à consommer sur place

Prérequis : Sans niveau spécifique

Accessibilité aux personnes handicapées
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

Prochaines sessions

SOISSONS

SESSION 1 : 3 décembre 2024

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

- Exploiter un établissement vendant de l'alcool à consommer sur place

Les + de la formation

Retrouvez toutes nos formations sur :

laho-formation.fr

Document généré le 11/2024

BESOIN D'ÊTRE CONTACTÉ(E) POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR UN DEVIS ?
APPELEZ NOTRE CONSEILLER pour un premier entretien GRATUIT et SANS ENGAGEMENT.

 **N° Vert 0 805 384 384** formationcontinue@laho-formation.fr





PERMIS D'EXPLOITATION EXPLOITANT JUSTIFIANT DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE

Contenu de la formation

1. Le cadre législatif et réglementaire : Les sources de droit et les applications

- Organisation administrative et judiciaire
- Responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques
- Les délits et les infractions, la mise en danger d'autrui.
- La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique
- La police administrative générale (Code des collectivités territoriales),
- La police administrative spéciale (Code de la santé publique)





PERMIS D'EXPLOITATION EXPLOITANT JUSTIFIANT DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE

Contenu de la formation

2. Les obligations d'exploitation

- Les obligations liées à l'établissement : Les horaires d'ouverture et de fermeture, les obligations liées à l'exploitation d'une terrasse située sur la voie publique, l'étalage obligatoire des boissons sans alcool, les affichages obligatoires, l'information sur le prix, la vidéo-protection
- Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques
- La prévention et la lutte contre le risque « alcool » : la répression de l'ivresse publique, l'interdiction des
- « open bars », la réglementation des « happy hours »
- La protection des mineurs contre le risque « alcool » : l'interdiction de vente et d'offre de boissons alcooliques aux mineurs et les sanctions encourues en cas de non-respect, l'accueil des mineurs de plus de seize ans dans le cadre de l'apprentissage,
- Conduite à tenir face à un mineur voulant se voir servir de l'alcool, vérification de la majorité du client
- La protection des femmes enceintes contre le risque « alcool »
- La présentation des conséquences physiques et psychologiques de la consommation d'alcool sur le corps humain
- Conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique
- La réglementation de l'interdiction de fumer et les sanctions encourues en cas de non-respect
- La réglementation relative aux stupéfiants
- Conduite à tenir face à un client sous l'emprise de stupéfiants
- Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques : la lutte contre le bruit, conduite à tenir en cas de tapage et autres troubles, dans ou aux abords de l'établissement
- La lutte contre l'alcool au volant
- La réglementation sur les jeux et loteries : Rappel du principe général d'interdiction, sanctions encourues.

3. La réglementation locale

- Arrêtés préfectoraux et municipaux permettant d'appréhender l'ensemble des obligations départementales concernant les débits de boissons et les restaurants, notamment : la réglementation sanitaire départementale, la réglementation contre le bruit, les spécificités locales, les heures de fermeture et d'ouverture des établissements, les affichages spécifiques, ...





PERMIS D'EXPLOITATION EXPLOITANT JUSTIFIANT DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE

Contenu de la formation

4. Mises en situation et évaluation des connaissances acquises

- Expérimentation de cas pratiques pour chaque stagiaire par rapport aux obligations d'exploitation
- Questions de connaissances





PERMIS D'EXPLOITATION EXPLOITANT JUSTIFIANT DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Résultats attendus

- Connaître les obligations réglementaires et de bienveillance pour vendre de l'alcool à consommer sur place pour un exploitant ayant 10 ans d'expérience

Modalités d'évaluation

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine

